



Commune de Mont-Vully

Printemps 2025

Dans ce numéro :

Le mot du Syndic	2-3
Convocation à l'Assemblée communale	4
Comptes de fonctionnement 2024	5-7
Comptes des investissements 2024	8-9
Plan financier 2025-2029	10-12
Investissements en attente	13
Réfection parking supérieur Jordila—crédit d'investissement supplémentaire	14-15
Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges—crédit d'investissement supplémentaire	15
Chapelle funéraire—clôture du crédit d'investissement	16
Chapelle funéraire—crédit d'étude	16
Nomination de l'organe de contrôle, années 2025-2027	17
Echéancier factures communales	18
Le cabanon; ce qu'il faut savoir	19
Entretien des haies et arbres en bordure de route communale—obligation des propriétaires	19
Déprédation sur la signalisation routière	20
Vacances d'été—fermeture du bureau communal	20
Aux propriétaires de chiens—rappel à l'ordre	21
Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt	21
Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau	22
Bornes hydrantes	23
Prolifération d'algues et de cyanobactéries dans les lacs	23-25
Service de l'environnement—mesures des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent	25
Plantes invasives—comment réagir	26
Subventions communales—transports publics et traitements dentaires scolaires	27
Portail Jeunes	28-29
Le frelon asiatiques se propage dans le canton de Fribourg	30-31
Trois règles d'or pour les jours de chaleur	32
Urgence médicale ; que faire ?	33
Police—sensibilisation aux arnaques	34
Bibliothèque de Mont-Vully	35



Le mot du Syndic

Chemin des rives du lac

La procédure de planification des travaux nécessaires pour achever le chemin des rives du lac, reliant Praz à Môtier, progresse bien. Ces aménagements doivent être réalisés d'ici fin 2027. Pour mémoire, la réfection/création d'un chemin bordant le lac a été adoptée en Assemblée communale. Les propriétaires concernés seront bien entendu contactés avant la planification des travaux.

PAL secteur Haut-Vully et harmonisation

La mise à l'enquête préalable du Plan d'Aménagement Local (PAL) du secteur Haut-Vully, avec harmonisation, est toujours en cours. Déposé fin avril 2024, le délai prévu pour la consultation était de 12 mois selon les services de l'État.

Toutefois, le SECA nous informe que cette consultation prendra plus de temps que prévu. Cette situation n'est pas propre à notre Commune, mais le prolongement de la consultation crée des difficultés pour le bon fonctionnement des communes.

Dossiers en attentes

Plusieurs projets communaux importants sont toujours bloqués par des oppositions, à savoir :

- La place de la gare à Sugiez
- La maison du Vully
- Le trottoir Lugnorre – Môtier
- Le parking de Plan-Chatel

Les retards causés par ces oppositions ralentissent, parfois pendant plusieurs années, la réalisation d'infrastructures essentielles au développement de la Commune. Ces retards entraînent des conséquences financières et impactent la sécurité.

Patinoire

En février, vous avez eu l'opportunité de profiter d'une patinoire, mise en place à l'occasion des Mondiaux de hockey en Suisse.

Après les cours, les élèves s'y retrouvaient pour organiser des matchs sur cette glace éphémère baptisée *Vully Arena*.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées pour assurer le bon fonctionnement de cette patinoire.

Fontaines pascales

Quel magnifique succès pour cette initiative lancée en 2014, qui avait débuté avec une seule fontaine décorée. Dix ans plus tard, ce sont pas moins de 40 fontaines, ornées de leurs plus beaux atours, que l'on peut découvrir sur divers trajets dans le Vully fribourgeois et vaudois. Bravo et un grand merci à toutes les personnes et sociétés locales qui consacrent leur temps pour faire vivre cet événement devenu incontournable dans notre région.

Permis de construire – service technique

Les obligations légales de surveillance qui nous incombent, en vertu des lois fédérales et cantonales, sont cruciales et doivent être scrupuleusement respectées. Elles garantissent un traitement équitable et juste des demandes de chacun.

Le rôle du service technique est de vérifier chaque dossier et, le cas échéant, de vous informer des directives communales et cantonales en vigueur.

Cependant, nous constatons une augmentation des irrégularités lors des contrôles effectués dans le cadre de l'obtention du permis d'habiter.

Ces irrégularités sont préjudiciables, tant pour le propriétaire que pour la Commune.

Nous rappelons qu'en cas de travaux réalisés sans permis, une dénonciation sera effectuée auprès des autorités compétentes.

Personnel communal

Nous souhaitons la bienvenue à :

- Madame Leilia Grandjean, secrétaire du service technique,
- Madame Anne Glannaz, collaboratrice à l'accueil extrascolaire,
- Madame Lejla Delic Ahmicic, collaboratrice au service de conciergerie.

Un grand merci à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Leur travail et leur engagement au service de notre population est remarquable.

Merci à tous les membres des diverses commissions et groupes de travail qui apportent aussi leur pierre à l'édifice communal.

Un merci tout particulier aux Conseillères et Conseillers communaux pour leur engagement sans faille.

Pour terminer, n'oublions pas que nous avons la chance de vivre dans un pays, un canton, une commune encore préservé de dangers que d'autres régions doivent subir.

Je vous souhaite un été plein de soleil.

Guy Petter, Syndic



Convocation à l'Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de la commune de Mont-Vully sont convoqués en Assemblée communale ordinaire le :

Mardi 20 mai 2025 à 19h30

à la Jordila Lugnorre

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2024. Il ne sera pas lu à l'Assemblée. Il est disponible à l'Administration communale ou sur le site Internet de la commune : <https://mont-vully.ch/>
2. Comptes 2024
 - 2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
 - 2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2025 – 2029, présentation
4. Crédits d'investissements supplémentaires
 - 4.1. Réfection parking supérieur Jordila
 - 4.2. Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges
5. Clôture du crédit d'investissement
 - 5.1. Chapelle funéraire
6. Crédit d'étude
 - 6.1. Nouveau projet de chapelle funéraire
7. Nomination de l'organe de contrôle, années 2025-2027
8. Divers

Le Conseil communal

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'Assemblée peuvent être consultés au bureau communal, durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'Assemblée. Les comptes et les budgets sont également consultables sur notre site Internet.

PS : toute personne qui n'est pas citoyenne de la commune peut participer à l'Assemblée mais doit s'annoncer à son arrivée dans la salle à la Secrétaire communale.

Comptes de fonctionnement 2024

Les comptes de fonctionnement 2024 de la Commune de Mont-Vully bouclent sur un bénéfice de CHF 791'809.19 alors que le budget 2024 prévoyait un bénéfice de CHF 54'550.-.

Les charges et les revenus de fonctionnement sont les suivants :

- Revenus : CHF 21'295'498.29
- Charges : CHF 20'503'689.10
- Résultat : CHF 791'809.19

Les charges effectives sont inférieures de CHF 818'720.- par rapport au budget tandis que les revenus sont inférieurs de CHF 81'462.- par rapport au budget 2024.

La première constatation qui se dégage est la bonne maîtrise des charges. Cette situation favorable est le fruit d'une gestion rigoureuse, qui a permis de maintenir les charges à un niveau acceptable. Il est toutefois important de noter que les charges liées sur lesquelles nous n'avons que très peu d'impact représentent une part significative du budget communal, environ 57%. La maîtrise des charges est donc primordiale pour garantir la pérennité des finances communales.

En ce qui concerne les revenus, un plateau en matière de revenus fiscaux a vraisemblablement été atteint. En effet, la situation est relativement stable concernant les impôts ordinaires tandis que les revenus des impôts communaux spéciaux restent plus volatils par nature et peuvent fortement impacter, positivement ou négativement, le résultat final. A noter encore que les impôts sur la fortune des personnes physiques sont inférieurs à nos prévisions.

A l'avenir, il sera impératif de maintenir une bonne gestion des charges, voire de les réduire où cela est possible. La gestion minutieuse des dépenses permettra de soutenir le financement des projets d'envergure à venir tels que l'agrandissement de nos écoles, la rénovation du centre sportif et l'aménagement du périmètre de la gare pour citer quelques exemples.

La capacité d'endettement de la Commune est substantielle et elle devra être utilisée judicieusement pour le financement des futurs projets. La capacité d'endettement actuelle permettra à la Commune de réaliser des projets ambitieux, tout en veillant à ce que les charges demeurent sous contrôle.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

Comptes de fonctionnement 2024					
Désignation	Budget 2024		Comptes 2024		
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
0 Administration générale	2 187 260	278 900	2 044 355	268 855	
1 Ordre et sécurité publics, défense	817 550	62 300	753 486	350 711	
2 Formation	6 540 560	378 700	6 527 690	411 924	
3 Culte, sport et loisirs	572 450	23 600	522 236	24 649	
4 Santé	2 234 310	500	2 152 768	44 360	
5 Prévoyance sociale	1 960 250	4 000	1 908 358	3 516	
6 Trafic et télécommunication	1 818 950	112 550	1 604 440	174 268	
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	3 251 400	3 119 350	2 986 583	2 804 164	
8 Economie publique	223 880	9 000	226 232	14 162	
9 Finances et impôts	1 715 800	17 388 060	1 777 541	17 198 889	
<i>Total</i>	<i>21 322 410</i>	<i>21 376 960</i>	<i>20 503 689</i>	<i>21 295 498</i>	
Résultat	54 550		791 809		

Bilan au 31.12.2024				
Actifs				Passifs
Patrimoine Financier	35 545 578		9 764 576	Capitaux de tiers
Disponibilités et placements à c.t.	11 246 227		851 422	Engagement courants
Créances	- 11 622 692		1 016 657	Passifs de régulation
Actifs de régulation	18 382 351		7 896 497	Engagements financiers à long terme
Placements financiers à long terme	201			
Immobilisations corporelles PF	17 539 491			
Patrimoine Administratif	49 868 601		75 649 604	Capital Propre
Immobilisations corporelles PA	37 567 506		11 583 269	Financements spéciaux
Immobilisations incorporelles PA	823 873		133 500	Fonds
Participation, capital social PA	717 722		63 932 834	Excédent de Bilan
Subventions d'investissement	10 759 499			
Total	85 414 179	85 414 179	85 414 179	Total

Comptes des investissements 2024

Les investissements nets 2024 se montent à CHF 2'497'727.67 et résultent de ce qui suit :

- Charges d'investissement : CHF 2'610'562.22
- Recettes d'investissement : CHF 112'834.55

Les investissements majeurs de 2024 sont les suivants :

- Rénovation de l'immeuble de la Route Principale 69 à Nant
- Investissements annuels au RSL
- Remplacement d'un véhicule de la voirie
- Acquisition d'une machine d'éradication des mauvaises herbes
- Réaménagement des parkings et mise en place du concept de stationnement
- Remplacement d'un collecteur d'eaux usées dans les vignes
- Acquisition d'une nouvelle compacteuse pour la déchetterie de Sugiez
- Travaux préparatoires concernant le réaménagement du périmètre de la gare de Sugiez

Par rapport au budget des investissements 2024, des adaptations ont dû être apportées en fonction de l'état de certains projets qui n'ont pas pu avancer comme souhaité et d'autres projets qui ont été reportés de 2023 à 2024.

Les projets en lien avec l'aménagement du secteur de la gare n'ont pas débuté en raison de recours au permis de construire. Tous les projets en lien avec nos écoles ont été mis en attente, le temps de réaliser un audit complet de l'état de nos bâtiments scolaires. Cette étape réalisée conjointement avec les services cantonaux compétents est indispensable dans le processus de développement d'un projet d'agrandissement des infrastructures scolaires et retarde quelque peu nos prévisions.

En revanche, certains investissements ont été terminés en 2024 alors que nous pensions les avoir clôturés en 2023. Il est fait référence aux travaux de rénovation du bâtiment de la Route Principale 69 à Nant et diverses dépenses concernant la mise en place de projet de plus grande envergure tels que le trottoir Môtier-Lugnorre, la mise à niveau de notre éclairage public ou la mise en place du concept de stationnement.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

	Désignation	Comptes des investissements 2024		Budget 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	493 844	1 500	-	-
1	Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-
2	Formation	16 919	-	1 265 000	15 000
3	Culture, sport et loisirs	-	-	-	-
4	Santé	1 178 460	-	1 212 000	-
5	Prévoyance sociale	-	-	-	-
6	Trafic et télécommunication	318 655	-	609 000	
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	602 684	111 335	754 000	-
8	Economie publique	-	-		
9	Finances et impôts				
	Total	2 610 562	112 835	3 840 000	15 000

Plan financier 2025-2029

Les investissements prévus sur la période 2025-2029 sont conséquents. La Commune va devoir faire face à des dépenses importantes. Nombre de ces projets ont déjà été acceptés par l'Assemblée communale ces dernières années mais ils n'ont pas tous encore pu démarrer pour différentes raisons. Il y a également un nombre important d'autres dossiers à l'état de projet dont certains seront toutefois essentiels pour le bon fonctionnement de la Commune en vue de maintenir la qualité de nos infrastructures.

Globalement, le plan financier prévoit des investissements nets de l'ordre de CHF 25 millions sur les 5 prochaines années. Le Conseil communal est conscient qu'il est peu probable que ce montant soit effectivement atteint en totalité sur la période prédéfinie. En effet, la Commune reste tributaire de nombreux facteurs extérieurs sur lesquels elle n'a pas d'influence directe.

Concernant les CHF 25 millions d'investissements inclus dans le plan financier, des projets pour environ CHF 10 millions ont d'ores et déjà été approuvés par l'Assemblée communale ou concernent nos parts aux investissements dans les Associations de communes dont nous faisons partie – CORM, RSL, Pompier, etc.

Les CHF 15 millions restants concernent des projets en lien avec le réseau routier, les installations liées à l'eau et aussi des projets d'envergure tels que l'agrandissement de nos bâtiments scolaires ou la rénovation du centre sportif de Sugiez.

Il est toutefois important de souligner que le plan financier présenté est un document de travail évolutif. Tous les aspects de ce dernier évoluent au fur et à mesure de la concrétisation de nouveaux projets ou de la prise de connaissance de nouveaux éléments financiers, notamment les prévisions en termes de charges attendues et de revenus d'impôts.

Axel Prélaz, Vice-Syndic

Plan des investissements 2025-2029							
Patrimoine administratif	2025	2026	2027	2028	2029	Total 2025-2029	
Investissements corporelles	1 699	5 010	9 270	7 742	2 000		25 721
Immobilisations incorporelles	214	100	-	-	-		314
Participations et capital social	35	189	252	126	-		602
Subventions d'investissements propres	252	202	112	-	-		566
							-
<i>Investissements bruts</i>	2 200	5 501	9 634	7 868	2 000		27 203
<i>Subventions d'investissements acquises</i>	308	300	300	500	200		1 608
Investissements nets	1 892	5 201	9 334	7 368	1 800		25 595
Patrimoine financier	2025	2026	2027	2028	2029	2025-2029	
Divers (uniquement porté au bilan)	120	500	566	0	0		1186
<i>Total Patrimoine administratif et financier</i>	<i>2 012</i>	<i>5 701</i>	<i>9 900</i>	<i>7 368</i>	<i>1 800</i>		<i>26 781</i>

Plan financier									
	Comptes				Budget				
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	
Investissements bruts PA	1 689 000	3 090 000	2 193 000	2 942 000	2 610 000	2 200 000	5 501 000	9 634 000	2 000 000
Investissements bruts PF	0	-45 000	18 000	731 000	299 000	120 000	500 000	566	0
Investissements bruts	1 689 000	3 045 000	2 211 000	3 673 000	2 909 000	2 320 000	6 001 000	9 634 566	2 000 000
/./. Subv. + taxes raccord.	625 000	185 000	154 000	862 000	113 000	308 000	300 000	300 000	200 000
vente de terrains	0	0	411 250	0	0	0	0	0	0
Prélèvement réserve									
Investissements nets	1 064 000	2 905 000	1 645 750	2 811 000	2 796 000	2 012 000	5 701 000	9 334 566	1 800 000
excédent compte résultat	870 015	4 746 226	4 618 843	3 223 737	791 809	-392 623	-678 469	-1 396 060	-1 169 216
amort. patrimoine administratif	3 692 478	1 122 507	1 187 973	1 202 656	1 315 568	1 314 750	1 458 560	1 609 360	1 737 619
/./. amort. subventions			377 933	380 802	416 281	419 500	421 262	421 712	427 337
/./. Cash flow	4 562 493	5 868 733	5 428 883	4 045 590	1 691 097	502 627	358 828	-208 412	-326 958
Solde à financer	-3 498 493	-2 963 733	-3 783 133	-1 234 590	1 104 903	1 509 373	5 342 172	9 542 978	2 126 958
recours à l'emprunt	0	0	0	0	0	0	0	8 000 000	2 000 000
emprunts bancaires	6 800 000	2 600 000	2 400 000	2 200 000	2 000 000	0	0	8 000 000	17 000 000
Capitaux (disponibilités)	10 179 510	8 255 967	10 291 687	12 138 882	11 246 227	7 736 854	2 454 682	861 704	484 769
Dette nette	-3 379 510	-5 655 967	-7 891 687	-9 938 882	-9 246 227	-7 736 854	-2 454 682	7 138 296	16 802 188
Taux d'intérêt	1,33%	2,44%	0,53%	0,53%	1,00%	1,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Intérêts	90 469	63 545	13 780	12 720	20 000	0	0	160 000	340 000

Investissements en attente

Projet	Approuvé en	Montant (CHF)	Commentaire
Trottoir Lugnorre-Môtier	2019	1 086 000	11 oppositions lors de la mise à l'enquête
Rte de la Crausa, renouvellement collecteur EC + EU	2022	300 000	Lié à la réalisation du trottoir Lugnorre-Môtier
Place de la gravière	2022	126 000	Lié à la réalisation du trottoir Lugnorre-Môtier
Ch. Pra Novi. Réfection de la route et pose d'un trottoir	2022	220 000	Lié à la réalisation du quartier Pra-Novi
Ch. du Pra Novi, renouvellement collecteurs EC et EU	2022	400 000	Lié à la réalisation du quartier Pra-Novi
Mise à niveau de l'éclairage public	2023	600 000	Projet en cours de planification
Aménagement parking public Plan Châtel	2020	300 000	Analyse en cours auprès des instances cantonales
Aménagement du périmètre de la gare	2021	1 546 000	Recours de Pro Fribourg auprès du Tribunal Fédéral
Rénovation de l'ancienne gare de marchandise (maison du Vully)	2021	1 172 000	Recours de Pro Fribourg auprès du Tribunal Fédéral
Remplacement du vitrage salle polyvalente	2024	350 000	Investissements sur les bâtiments scolaires suspendus pour le moment
Total		6 100 000	

En préparation

- Réaménagement des sites scolaires avec construction de nouvelles classes
- Nouvelle halle de gymnastique double voire triple
- Réaménagement du centre sportif

Axel Prélaz, Vice-Syndic

Réfection parking supérieur Jordila
Crédit d'investissement supplémentaire

Historique : le crédit d'investissement pour un montant de CHF 330'000.- a été accepté lors de l'Assemblée communale du 5 décembre 2023.

La revue financière du devis effectuée par le service technique dans le cadre de la phase de mise à l'enquête et de procédure de demande d'autorisation, révèle que les coûts estimés pour les travaux de rénovation du parking ont été sous-évalués par le mandataire.

Le devis qui a servi de base à la votation du crédit n'inclut pas tous les éléments nécessaires pour les travaux de réfection et les éléments suivants sont concernés par la revalorisation des coûts :

- Diverses expertises sur les matériaux en place
- Assainissement du système de récolte des eaux et création d'un système de rétention
- Purges ponctuelles des matériaux en place (nécessité confirmée par les essais réalisés par un laboratoire)
- Revêtement filtrant adapté aux personnes à mobilité réduite
- Détails constructifs (transition entre matériaux, systèmes de bordures, mobilier urbain de surface carrossable sur le pourtour des fosses des plantations, raccords sur existant)
- Mise à niveau de l'éclairage de la place et automatisation
- Adaptation des aménagements existants (liaison piétonne avec le Chemin des Jordils, mur de soutènement transformateur en enrochement)

Comme ni l'accès véhicules (pente supérieure à 6%) ni l'escalier menant au Chemin des Jordils ne sont adaptés aux personnes à mobilité réduite, aucune place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite (PMR) ne peut être aménagée sur le parking rénové ; il en découle l'obligation de créer une deuxième case dédiée PMR sur le parking existant inférieur de la Jordila.



Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

Aménagement de l'accès à la gare depuis le Chemin des Sauges

Crédit d'investissement supplémentaire



L'Assemblée communale du 5 décembre 2023 a validé un crédit d'investissement d'un montant de CHF 410'000.- pour aménager un accès direct à la gare depuis la partie orientale de Sugiez via le passage sous-voies.

L'analyse du devis de base a révélé une sous-estimation générale du montant des travaux. Un approfondissement et une réévaluation des coûts ont été demandés.

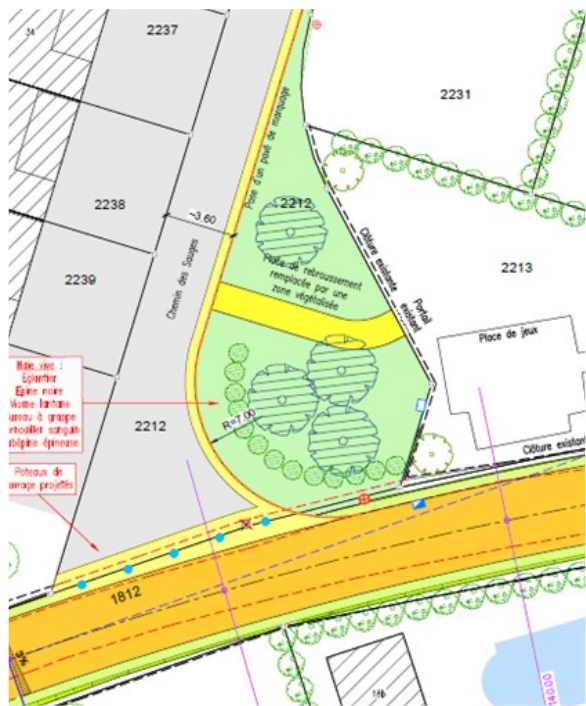
De plus, les éléments suivants sont venus s'ajouter:

- Signalisation verticale et horizontale selon le concept de mobilité
- Aménagements paysagers
- Place publique en extension à la place de jeux
- Intégration de l'éclairage public selon le concept de mise à niveau global

Afin de pouvoir démarrer la phase de réalisation telle que développée, un crédit supplémentaire d'un montant de CHF 262'000.- est demandé.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

Swen Rügsegger, Conseiller communal



Chapelle funéraire

Clôture du crédit d'investissement

L'Assemblée communale du 13 décembre 2022 a validé un crédit d'investissement d'un montant de CHF 890'000.- pour l'étude et la construction d'une chapelle funéraire au cimetière de Nant.

Le retour des appels d'offres des prestataires a révélé une grosse différence de budget par rapport au devis établi par l'architecte qui, en collaboration avec le groupe de travail, a développé différentes variantes redimensionnées. Les solutions projetées ne répondaient pas aux attentes du groupe de travail et du Conseil communal qui a décidé de mettre un terme au mandat de l'architecte.

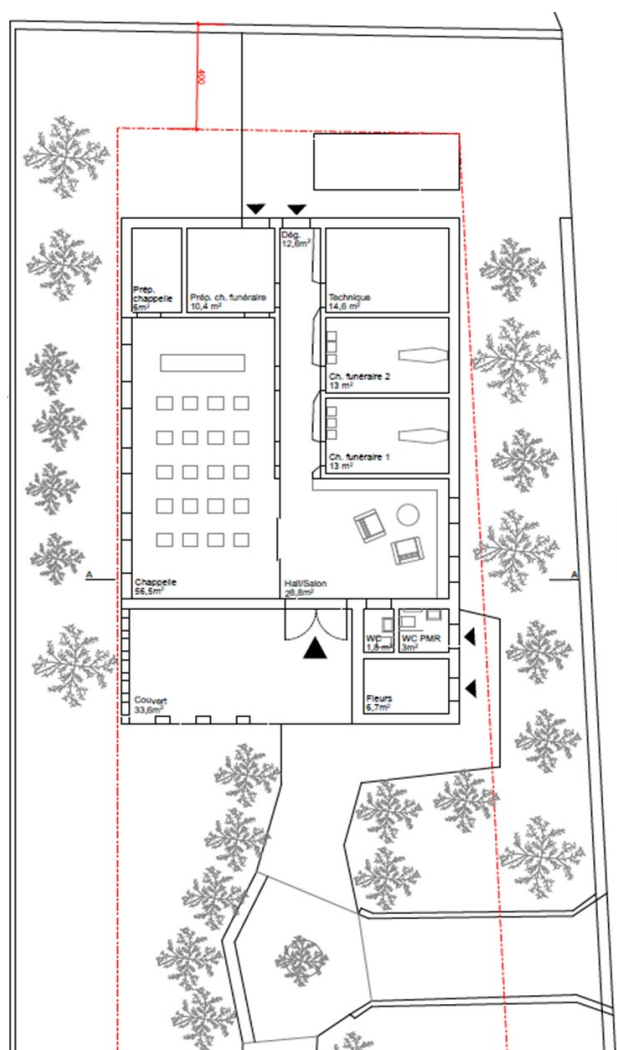
Le montant dépensé à ce jour est de CHF 79'037.20 et est composé des honoraires de l'architecte, des honoraires des différents spécialistes et des analyses du sol.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter la clôture de ce crédit d'investissement.

Swen Rügsegger, Conseiller communal

Chapelle funéraire

Crédit d'étude



Le Conseil communal reste convaincu de la nécessité d'une telle infrastructure sur le territoire communal.

C'est pourquoi il a décidé de lancer un concours d'appel d'offres mandataires auprès de bureaux d'architectes de la région, tous sélectionnés au préalable par le groupe de travail.

Les résultats de l'appel d'offres ont été analysés par le groupe de travail et le Conseil communal a validé le choix. Le montant pour cette nouvelle étude est de CHF 110'000.-.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter ce crédit d'étude.

Swen Rügsegger, Conseiller communal

Nomination de l'organe de contrôle, années 2025-2027

Selon la Loi sur les Finances communales (LFCo), la désignation de l'organe de révision doit être approuvée par l'Assemblée communale sur proposition de la Commission financière.

Toujours selon la LFCo, l'organe de révision est désigné pour le contrôle d'un à trois exercices. Le renouvellement du/des mandat(s) est possible sous réserve que la durée totale du mandat n'excède pas 6 ans.

Le mandat de révision de Fiduconsult Fribourg SA approuvé pour une période initiale de trois ans arrive à échéance cette année.

La Commission financière propose de renouveler le mandat de Fiduconsult Fribourg SA pour une seconde période de trois ans.

Axel Prélaz, Vice-Syndic



Echéancier factures communales

Ci-dessous, vous trouverez un récapitulatif des échéances de facturation des différentes taxes et factures communales.

Il est de la responsabilité du contribuable de vérifier la bonne réception desdites factures, notamment les acomptes d'impôts. Nous vous prions de vous annoncer dans les plus brefs délais auprès du bureau communal s'il s'avère que vous n'avez pas reçu les factures mentionnées ci-dessous dans les délais impartis.

En cas de doute, l'Administration reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Factures	Echéancier
Décompte impôts 2024	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot - Premier lot facturé en avril 2025.
Impôts sur les chiens 2025	Mars 2025
Impôts fonciers 2025	Avril 2025
Acomptes impôts 2025	Mai – juin 2025
Acomptes eau/épuration 2025	Juin – juillet 2025
Elimination des déchets 1^{er} semestre 2025	Juillet – août 2025
Taxe ordures de base 2025	Décembre 2025
Taxe ordures de base résidences secondaires 2025	Décembre 2025
Décompte eau/épuration 2025	Janvier – février 2026
Décompte eau/épuration résidences secondaires 2025	Janvier – février 2026
Elimination des déchets 2^{ème} semestre 2025	Janvier – février 2026
Décompte impôts 2025	Selon taxation du service cantonal des contributions. Facturation par lot - Premier lot facturé en avril 2026. Attention : la déclaration d'impôt doit être transmise au service cantonal des contributions au plus tard le 31 mars 2026. Une demande de prolongation pour justes motifs peut être demandée sous forme écrite auprès du service cantonal des contributions.

L'administration communale

Le cabanon de jardin ; ce qu'il faut savoir

Vous envisagez d'installer un cabanon de jardin ou un abri non habitable sur votre terrain ? Avant de commencer, il est essentiel de bien comprendre les réglementations en vigueur.

La taille de votre future construction détermine si vous devez demander un permis de construire.

- Si la surface au sol est inférieure ou égale à 6 m², aucune autorisation n'est requise.
- En revanche, si la surface dépasse 6 m², une demande de permis de construire simplifiée est nécessaire. Cette procédure se fait en ligne sur la plateforme cantonale www.friac.ch.

Dans tous les cas, il est impératif de respecter les distances minimales entre votre projet et les limites de votre propriété. La distance à respecter est égale à la hauteur de votre construction divisée par deux. *Par exemple, si la hauteur de votre cabanon est de 3 mètres, il devra être situé à au moins 1,5 mètres des limites de votre terrain.*

Une attention particulière est requise si votre propriété est située près d'une route. Depuis le 1er janvier 2023, la nouvelle loi sur la mobilité (LMob) impose un recul minimal de 5 mètres par rapport au bord de la chaussée. Selon la largeur de la route, cette distance peut être augmentée jusqu'à 10 mètres.

Le service technique

Entretien des haies et arbres en bordure de route communale— obligation des propriétaires

En Suisse, les propriétaires de haies et d'arbres en bordure des routes communales ont des responsabilités légales selon le code civil suisse (CC) et la loi sur la mobilité.

- L'article 684 CC stipule que les propriétaires doivent éviter que leurs plantations nuisent à la circulation ou à la sécurité publique, notamment en obstruant la visibilité ou l'accès des services d'urgence.
- L'article 685 CC impose également que les haies et arbres soient taillés régulièrement et plantés à des distances minimales de la chaussée pour garantir la sécurité.

La taille des végétaux doit être effectuée principalement en automne (octobre à décembre) et en hiver (janvier à février), périodes où les plantes sont en dormance et la faune moins perturbée. Le printemps (avant la pousse des feuilles) est aussi un moment approprié.

L'entretien des plantations en bordure de route n'est pas seulement une question esthétique, mais une obligation légale visant à assurer la sécurité et à éviter les sanctions. Les propriétaires doivent respecter ces règles pour préserver la sécurité publique et l'environnement.

Le service technique



Déprédation sur la signalisation routière

La déprédation de la signalisation routière, qu'elle soit fixe ou temporaire (chantiers), est un acte illégal et dangereux.

Altérer, modifier ou voler ces panneaux met en péril la sécurité des usagers de la route et engendre des coûts pour la collectivité.

Pour rappel, la Commune de Mont-Vully dénonce tout acte de vandalisme sur la signalisation auprès de la Police cantonale. Toute personne responsable de la dégradation de la signalisation routière s'expose à des conséquences pénales en fonction de la gravité de l'infraction et des conséquences y relatives.

Respectons la signalisation pour garantir la sécurité de tous !

Le service technique

Vacances d'été—fermeture du bureau communal

Le bureau communal sera fermé du **28 juillet au 8 août 2025**.

Urgences techniques

Un service de piquet sera maintenu. Si vous avez des urgences techniques, veuillez prendre contact directement avec le service de voirie au **026 673 90 43**.

Bureau des constructions

Les demandes de permis de construire ne seront pas traitées durant cette période.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons un très bel été.

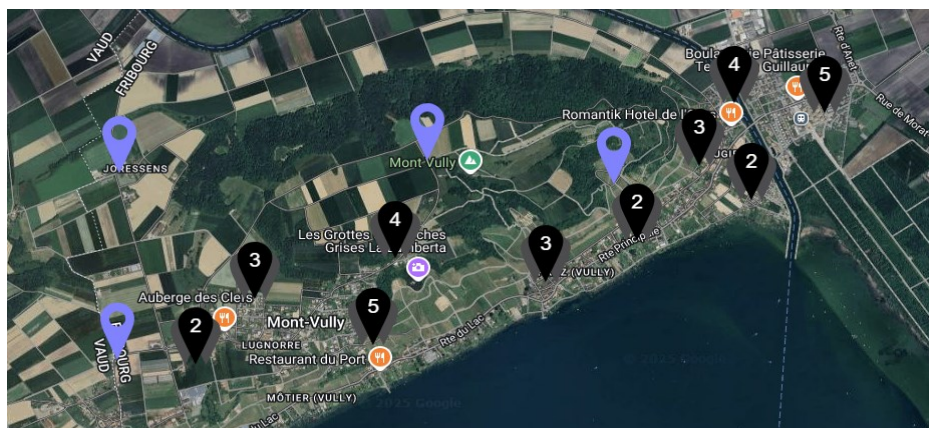
L'administration communale



Aux propriétaires de chiens – rappel à l’ordre

Conformément à l’article 9 du règlement sur la détention et l’imposition des chiens, nous souhaitons rappeler aux propriétaires de chiens qu’ils doivent veiller à ce que leur animal ne souille pas le domaine public et privé d’autrui. Il leur incombe de ramasser les déjections de leur chien et de les évacuer dans les installations communales prévues à cet effet.

La commune ne compte pas moins de 37 robidogs répartis sur tout le territoire. Ces derniers sont clairement identifiés sur le site Internet ou l’application MémO Déchets ([Mont-Vully - Points de collectes - MEMO Déchets](#)). De ce fait, pensez à respecter votre prochain et prenez l’habitude de simplement ramasser les souillures de votre chien et de les évacuer par le biais de nos robidogs.



Il serait malencontreux de transformer une activité plaisante avec votre animal de compagnie en une infraction coûteuse. En effet, toute contravention au règlement est passible d’une amende de CHF 20.- à CHF 1’000.-.

L’administration communale

Obligation de tenir les chiens en laisse en forêt

Avec l’arrivée du printemps débute la période de nidification et de mise bas des mammifères en forêt. Bien que cachés, les petits sont vulnérables. Les chiens peuvent donc facilement s’en prendre à eux. Afin d’éviter des cas de prédation et de dérangement de la faune sauvage, le Service des forêts et de la nature rappelle aux détenteurs et détenteuses de chiens l’obligation de tenir leur animal en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet.

Pour leur bien-être, les chiens doivent pouvoir courir régulièrement dans la nature. Cependant, il ne faut pas oublier que ceux-ci ont un instinct de prédation et qu’ils sont donc susceptibles de s’attaquer à la faune sauvage. Cette prédation est d’autant plus grave pendant le printemps et une partie de l’été qu’il s’agit de la période de mises bas et de nidification, car plusieurs espèces d’oiseaux nichent au sol. Les petits sont souvent bien cachés dans la forêt, mais les chiens les repèrent facilement grâce à leur odorat très développé. Renardeaux, faons et oisillons constituent ainsi des proies faciles et incapables de se défendre ou de s’enfuir.

Tenir son chien en laisse est le seul moyen sûr de l’empêcher de parcourir la forêt et d’y déranger les animaux sauvages. Le Service des forêts et de la nature rappelle donc à tous les détenteurs et détenteuses de chiens de tenir leur compagnon à quatre pattes en laisse en forêt du 1er avril au 15 juillet et de garder leur animal en tout temps sous contrôle indépendamment de la saison.

Toute infraction pourra faire l’objet d’une amende d’ordre et, dans les cas plus graves, d’une dénonciation au Ministère public.

Le service des forêts et de la nature

Information sur la qualité de l'eau potable dans le réseau

Conformément à l'article 5 Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public du 16 décembre 2016, toute personne qui exploite des infrastructures d'eau potable pour remettre de l'eau potable aux consommateurs est tenue d'informer ceux-ci au moins une fois par année, de manière exhaustive, au sujet de la qualité de l'eau potable.

L'information concerne la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Qualité microbiologique et chimique

50 échantillons ont été prélevés à divers moments de l'année et endroits de la commune dans le réseau de distribution. En microbiologie une non-conformité mineure a été constatée par un dépassement de la teneur en germes aérobies mésophiles. Après une mesure de correction et contrôle, cette non-conformité n'a pas été confirmée lors de nouveaux prélèvements, ceux-ci se sont révélés conformes.

Pour tous les autres échantillons prélevés dans le réseau, les résultats des analyses chimiques et bactériologiques répondaient aux exigences légales en vigueur pour l'eau potable.

Dureté totale de l'eau

La dureté totale de l'eau varie de 25.4 à 39.6°F (degrés français) pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la dureté totale dans le réseau varie de 15.0 à 39.5°F (degrés français) selon les périodes de l'année.

Teneur en nitrate

La teneur en nitrate varie entre 9 et 25 mg/l pour l'eau provenant des sources, et en fonction du mélange des eaux de sources et de l'eau du lac en provenance de l'ABV, la teneur en nitrate dans le réseau varie entre 6 et 22 mg/l selon les périodes de l'année.

La tolérance légale est de 40 mg/l.

Provenance de l'eau

Environ 336'000 m3 ont été fournis au réseau en 2024 à raison de 47 % de la production de nos sources et 53 % du réseau de l'ABV.

Nos propres sources communales proviennent des secteurs Vaillet, Val Florenche, Vau de Praz, Vau de Cour, Pantillettes, galerie du Mont et Bois de l'école.

Traitement

Filtration, puis désinfection au chlore pour l'eau provenant de l'ABV et traitement UV pour l'eau de nos sources.

Adresse pour renseignements complémentaires

Tout renseignement peut être obtenu auprès de l'administration communale. Le site Internet de l'ABV <http://www.a-b-v.ch> est également à votre disposition.

Le service des eaux

Bornes hydrantes

Nous aimerions vous rappeler que les bornes hydrantes sont utilisées par le service du feu en cas d'incendie. Elles doivent être accessibles en tout temps et libres de tout obstacle à une distance de 1.00 m autour d'elles.

Hormis le service du feu, l'utilisation de bornes hydrantes est strictement réservée aux personnes autorisées par la Commune, **la pose d'un compteur avec clapet anti-retour est obligatoire**. L'installation et le travail sont effectués sous contrôle du Service technique de la Commune.

Il n'est en aucun cas permis de se raccorder et/ou de soutirer de l'eau sans autorisation préalable de la Commune. Une demande d'utilisation d'une borne hydrante doit être faite par écrit **au moins 3 jours ouvrables avant le prélèvement** prévu à la borne hydrante au moyen du formulaire à disposition sur le site Internet de la Commune.

L'eau consommée sera facturée au consommateur selon les tarifs en vigueur plus une taxe forfaitaire pour l'utilisation.

Le service des eaux

Prolifération d'algues et de cyanobactéries dans les lacs

Dans des conditions particulières, les algues et les cyanobactéries peuvent proliférer dans les lacs et les eaux stagnantes et libérer des toxines dangereuses pour la santé. Si l'eau a une couleur étrange ou si vous observez des trainées importantes à la surface dans les zones de baignade, respectez les règles de prudence.

Algues

Certaines espèces d'algues peuvent proliférer dans les lacs et les eaux stagnantes, ce qui peut entraîner une forte coloration de l'eau ou la formation de stries à la surface. Les températures élevées et l'eau stagnante sont généralement propices à la prolifération. La disponibilité des nutriments, le rapport entre l'azote et le phosphore, l'ensoleillement, les conditions de vent et bien d'autres facteurs jouent également un rôle important.

Cyanobactéries

Comme les algues, les cyanobactéries, font partie du phytoplancton naturel et font de la photosynthèse. Elles sont donc souvent appelées algues bleues ou cyanoalgues. Elles sont l'une des plus anciennes formes de vie sur notre planète et sont apparues il y a 2,7 milliards d'années. Ce sont également les cyanobactéries qui ont formé l'oxygène dans notre atmosphère et qui ont rendu possible la vie terrestre. Avec plus de 2000 espèces, les cyanobactéries constituent un groupe très diversifié, avec de nombreuses formes et couleurs. Il existe des espèces unicellulaires, des colonies, des espèces filamenteuses ou gélatineuses. Leur spectre de couleurs s'étend du vert au bleu (ce qui leur a donné leur nom) en passant par le brun et le rouge.

Toxicité

Lorsque les cyanobactéries prolifèrent, il arrive qu'elles produisent des toxines. Ces toxines peuvent être dangereuses en cas d'ingestion si elles sont présentes à forte densité. Le danger existe surtout pour les jeunes enfants et les animaux domestiques lorsqu'ils boivent une grande quantité d'eau contaminée. En règle générale, la prolifération d'algues n'est pas dangereuse pour les adultes, mais elle peut provoquer des irritations de la peau et des yeux.



L'évaluation de la dangerosité des espèces de cyanobactéries et de la présence de toxines est extrêmement difficile à réaliser. De plus, la situation est en constante évolution. Ainsi, la prudence prévaut, essentiellement durant toute la période chaude.

Même si la prolifération des cyanobactéries se fait en principe dans une eau stagnante, il n'est pas impossible d'en rencontrer également dans les rivières. Néanmoins, le risque est plus faible grâce au débit.



*Prolifération de cyanobactéries dans le port de Morat, septembre 2019
© Etat de Fribourg - Staat Freiburg*

Que faire en cas de prolifération ?

Si vous observez une couleur étrange ou des traînées importantes (formation de tapis spongieux et gluants) à la surface de l'eau dans les zones de baignade, les règles de comportement suivantes doivent être respectées :

- il est déconseillé de se baigner dans une eau fortement colorée et trouble (profondeur de visibilité < 20 cm) ;
- évitez les zones où des stries se sont formées à la surface ;
- évitez d'avalier l'eau, une attention toute particulière doit être portée aux enfants afin qu'ils ne boivent pas l'eau ;
- se doucher soigneusement après la baignade.

Symptômes

Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les symptômes liés au contact avec des toxines de cyanobactéries peuvent être divers pour l'être humain :

- **généraux** : fièvre, fatigue, douleurs musculaires et articulaires ;
- **digestifs** : maux de ventre, nausées, vomissements, diarrhées ;
- **neurologiques** : céphalées, vertiges, malaises, convulsions ;
- **cutanés/ORL** : démangeaisons, irritations, rougeurs, conjonctivites, irritations de la gorge et des oreilles, vésicules autour de la bouche.

Les symptômes après une baignade, mais **sans ingestion d'eau**, seront principalement **cutanés/ORL**.

Aucun cas d'intoxication humaine n'a été constaté en Suisse.

Les cyanobactéries et les chiens

Un danger significatif existe pour les animaux de compagnie qui peuvent boire une grande quantité d'eau lorsqu'ils s'ébattent et jouent dans l'eau.

Recommandations

De manière générale et pour l'ensemble des lacs, **la baignade des chiens est déconseillée.**

- Tenez votre chien en laisse aux abords de plan d'eau.
- Si votre chien s'est échappé et s'est jeté à l'eau :
 - rincez-lui la gueule avec de l'eau en bouteille rapidement et emmenez-le sans délai auprès d'un vétérinaire en cas d'apparition de symptômes (abattement ou hyperactivité, hypersalivation, vomissements, diarrhée, convulsions/tremblements, difficultés respiratoires, muqueuses pâles ou cyanosées (état de choc).
- S'il n'a que les pattes mouillées, rincez-lui le pelage abondamment à l'eau claire pour qu'il ne le lèche pas et n'ingère pas de cyanobactéries par ce biais.

Pour toutes informations complémentaires ou questions, nous vous invitons à prendre contact avec le service de l'environnement : cyano@fr.ch.

Le service de l'environnement

Service de l'environnement - mesures des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent

En 2025, le Service de l'environnement procédera à des mesures du débit des cours d'eau au moyen d'un traceur fluorescent. **Durant quelques minutes, l'eau prendra une couleur vert fluo très vive sur une centaine de mètres.** Le colorant utilisé, la fluorescéine, est inoffensive pour la faune et la flore. Il n'y a aucun danger pour la population.

Mesures principalement lors de crues des cours d'eau

Cette méthode de mesure est particulièrement utile dans des situations où d'autres techniques sont difficiles à appliquer, par exemple dans des cours d'eau très profonds, turbulents ou difficilement accessibles. Ainsi, les mesures de débit à l'aide de fluorescéine seront principalement réalisées lors de crues. Elles ne peuvent dès lors pas être planifiées et annoncées préalablement.



Source photo : www.fr.ch/sen

Information à la population

Le Service de l'environnement publiera une information sur son site internet www.fr.ch/sen le jour où il réalisera des mesures à l'aide de fluorescéine. Il informera également la Police cantonale qui pourra ainsi répondre aux éventuelles questions de la population.

Pourquoi mesurer les débits ?

Les données hydrométriques récoltées lors des mesures de débit sont notamment utilisées pour la gestion des ressources en eau et la protection contre les crues. Les séries d'observation permettent de suivre l'évolution des débits et leurs modifications notamment induites par les changements climatiques.

Service de l'environnement

Plantes invasives—comment réagir

Toutes les fleurs sont belles, oui. Mais saviez-vous que certaines plantes concurrencent la flore indigène ?

Les plantes problématiques sont des espèces indigènes et exotiques, indésirables pour des raisons écologiques, sanitaires ou économiques. Elles se propagent rapidement et forment des populations denses. Selon le degré de recouvrement, le travail de lutte ou d'assainissement augmente énormément.

Le Solidage du Canada, la vergerette annuelle, la renouée du Japon sont des plantes invasives. Ces espèces végétales qui se propagent rapidement et étouffent la biodiversité locale représentent une menace sérieuse pour notre écosystème.

Ces plantes se retrouvent partout : le long des routes, dans les jardins privés et sur les surfaces agricoles.

Selon l'Ordonnance sur les paiements directs du 23 octobre 2013 (RS 910.13 ; Art 32), les plantes problématiques doivent être combattues et leur propagation doit être empêchée

A cet effet, la Commune réalise 4 fois par année des campagnes de contrôle pour vérifier que ces plantes invasives ne sont pas en pleine prolifération aux endroits inventoriés. Si les agriculteurs ont l'obligation de les combattre, une prise de conscience et un effort conjoint de la population et de la Commune est nécessaire.

Moyen de lutte

Le choix de la méthode de lutte dépend de la législation (si elle existe), de l'efficacité requise, de la faisabilité, des moyens financiers et du temps disponible. Par conséquent, la lutte doit être déterminée selon la situation et l'espèce à combattre. Dans certains cas, l'élimination totale d'une plante invasive n'est plus possible, mais cela reste important d'empêcher son expansion.

Elimination

Les plantes arrachées doivent être éliminées rapidement, de manière appropriée et ne jamais être laissées sur place. Il est recommandé d'éliminer les parties de plantes capables de se reproduire (p. ex. inflorescences, graines, parties de racines) dans des installations professionnelles de compostage ou de méthanisation ou dans des usines d'incinération des déchets. Seules les parties de plantes qui n'ont aucun pouvoir de reproduction peuvent être éliminées dans un compost ménager. Lors de l'élimination, il faut veiller à ce qu'il n'y ait pas de dissémination des graines. Les inflorescences peuvent encore se développer en graines, lorsque la plante a été coupée ou arrachée. Il est illégal de déposer ces déchets végétaux dans des zones non contrôlées (par exemple dans les forêts).



Documentation

Afin d'aider au traitement des plantes invasives, l'institut de Grangeneuve a établi un document « plantes indigènes problématiques et néophytes invasives » que vous retrouverez sur notre site Internet sous l'onglet « protection population et environnement—plantes invasives ».

L'administration communale

Subvention communale pour les frais de transport

Les étudiant(e)s et apprenti(e)s de moins de 25 ans de la Commune de Mont-Vully ont la possibilité de demander un soutien financier aux frais de transports publics.

La participation financière de la commune se monte à 50% des frais de transports publics mais au maximum CHF 600.- par année scolaire.

La requête annuelle accompagnée des annexes demandées doit être présentée dans le courant de l'année scolaire, faute de quoi la subvention ne pourra pas être attribuée.

Pour les universités et hautes écoles, les attestations d'automne et de printemps doivent être présentées pour l'attribution d'une subvention complète. Le cas échéant, si uniquement une attestation semestrielle est présentée, le requérant se verra attribuer la moitié de la subvention accordée.



L'administration communale

Subvention communale pour les traitements dentaires scolaires

L'aide financière de la Commune est accordée pour les prestations fournies par le Service dentaire scolaire ou par un/une médecin dentaire privé/e autorisé/e à pratiquer à titre indépendant dans le canton de Fribourg ou dans un autre canton.

Sont subventionnés les contrôles et les soins dentaires des enfants et des jeunes domiciliés dans la commune en âge de scolarité obligatoire ou qui fréquentent les établissements de scolarité obligatoire, après déduction des prestations allouées par des tiers (institutions d'assurance, etc).

Pour obtenir la subvention communale, veuillez remplir la requête se trouvant à notre administration ou sur notre site Internet et de nous la retourner avec les annexes demandées.



L'administration communale

Portail Jeunes

Portail Jeunes : pour les 0-25 ans de la région et leurs parents

Le Conseil communal a le plaisir de vous annoncer le lancement officiel du site internet Portail Jeunes : www.portail-jeunes.ch.

Portail Jeunes, ce sont sept communes (Courgevaulx, Cressier, Greng, Meyriez, Mont-Vully, Morat et Muntelier) qui ont décidé de se mettre ensemble pour soutenir les enfants, les jeunes, leurs parents et personnes de référence. Suite à une analyse des besoins menée en 2021 auprès des différents publics cibles, la volonté de créer un Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse pour la région Morat Vully s'est dessinée. L'idée s'est concrétisée avec la rédaction du concept Portail Jeunes, financée par la Direction de la santé et des affaires sociales du canton de Fribourg. Pour Diane Andorlini, Conseillère communale à Mont-Vully et Présidente du groupe d'accompagnement Portail Jeunes, ce soutien cantonal a joué un rôle essentiel : « Sans cette subvention, chaque commune aurait certainement continué sa "cuisine interne", chacune de son côté ». S'en est suivi la signature d'une convention intercommunale pour trois ans ainsi que l'engagement d'une responsable à 50% dès octobre 2023, pour mettre en œuvre les objectifs définis dans le concept.

Après plusieurs mois de développement, le site **www.portail-jeunes.ch** est aujourd'hui en ligne et à la disposition des habitant-e-s. Se voulant comme une infothèque, le site vise à donner des renseignements sur différents thèmes de la vie quotidienne, mais aussi à rassembler en un lieu toutes les offres existantes pour les jeunes et les familles dans la région. Le site sera actualisé et complété en continu. Portail Jeunes, c'est aussi un service de conseil, gratuit et personnel, ouvert aux jeunes ainsi qu'aux parents. Cette offre est accessible sur place, par téléphone, par mail ou sur rendez-vous. Des permanences sont proposées chaque lundi de 12h00 à 14h00 au centre de jeunesse ROXX et dès le 8 mai, le jeudi de 17h00 à 19h00 à l'Hôtel de Ville de Morat. Ces horaires sont appelés à évoluer, merci de vérifier les heures d'ouverture sur le site internet.

Pour Diane Andorlini, « Portail Jeunes est une réelle plus-value pour notre bassin car il permet de regrouper l'ensemble des informations à une place et sert d'aiguilleur à des personnes pouvant être dépassées par certaines situations ». Le Service de promotion de l'enfance et de la jeunesse offre un nouveau point de contact pour les 0-25 ans, mais surtout, complète les offres existantes pour les enfants et les jeunes (par exemple l'Animation socioculturelle du Vully ou les consultations de puériculture) et cherche à mettre en réseau tous les acteurs de la région.

Contact : Jessica De Bernardini, Responsable Portail Jeunes, info@portail-jeunes.ch, 079 894 32 35



BROCHURE D'INFORMATION

Pour les familles avec de jeunes enfants
dans la région Morat Vully



www.portail-jeunes.ch/brochure-famille



www.portail-jeunes.ch



+41 79 894 32 35



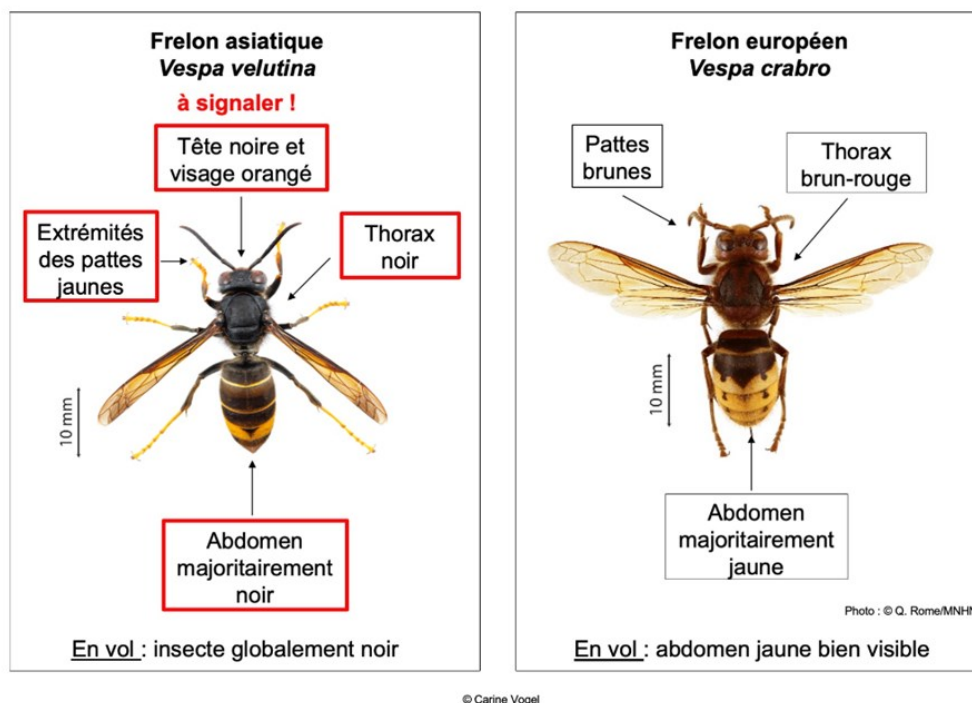
info@portail-jeunes.ch

Le frelon asiatique se propage dans le canton de Fribourg

Le frelon asiatique (*Vespa velutina* Nigrithorax) a déjà été observé dans de nombreuses communes en Suisse Romande ; en 2024, un nid a été détruit dans la Commune de Granges-Paccot. Une recrudescence de sa présence est attendue pour 2025. Cette espèce invasive, originaire d'Asie, présente des risques pour la biodiversité locale et, dans certains cas, pour la santé humaine. Afin de limiter son expansion et ses conséquences, la Société d'apiculture du Lac français vous livre quelques informations et recommandations.

A propos du frelon asiatique

Il a été introduit accidentellement en Europe au début des années 2000 et s'est progressivement répandu sur le continent. Contrairement aux espèces locales de frelons européens, le frelon asiatique représente une menace particulière pour les abeilles domestiques, les autres pollinisateurs et, par extension, l'ensemble de notre écosystème.



Les dangers pour l'Homme

Bien que le frelon asiatique ne soit pas particulièrement agressif envers l'Homme, il peut devenir dangereux lorsqu'il se sent menacé, notamment près de son nid. Ses piqûres peuvent provoquer des réactions allergiques graves chez certaines personnes. En cas d'attaque collective de frelons, cela peut représenter un risque significatif pour la santé publique.

Les dangers pour la biodiversité

Le frelon asiatique est un prédateur redoutable pour les insectes : papillons, abeilles sauvages, araignées, etc. mais également pour les abeilles domestiques. Il exerce une pression énorme sur les pollinisateurs, ce qui peut affecter gravement la pollinisation des cultures et des plantes sauvages. Cela a des répercussions importantes sur l'agriculture locale et la diversité des espèces végétales. L'Office de l'Environnement l'a qualifié d'espèce exotique envahissante ayant des impacts avérés sur notre environnement (OFEV, 2022, [UW-2220-F IGA \(1\).pdf](#)).

Comportement à adopter en cas de présence du frelon asiatique

- **Ne pas s'approcher des nids** : les nids de frelons asiatiques se trouvent souvent en hauteur, dans les arbres, mais ils peuvent aussi être localisés dans des structures urbaines. Si vous repérez un nid, ne tentez jamais de le détruire vous-même. Cela pourrait entraîner une réaction défensive de la colonie.
- **Ne pas provoquer les frelons** : si vous croisez un frelon asiatique, gardez votre calme et éloignez-vous lentement. N'essayez pas de l'attaquer ou de l'écraser, car cela peut inciter d'autres frelons à intervenir.

Comment signaler un nid primaire/secondaire ou un frelon asiatique ?

Il est essentiel de signaler rapidement toute observation de frelon asiatique, de nid primaire ou secondaire avant d'entamer des démarches quant à sa destruction.

Démarche à suivre

- Prenez des photos si possible (à distance sécuritaire) pour faciliter l'identification.
- Signalez la présence de frelons asiatiques via le site : www.frelonasiatique.ch.
- Faire détruire le nid par une société spécialisée si celui-ci se trouve sur votre bien-fonds.



NID PRIMAIRE
Printemps / A l'abri des intempéries



NID SECONDAIRE
Eté / Automne / En hauteur

Prise en charge des frais de destruction

La destruction du nid situé sur une propriété privée ainsi que les frais y relatifs incombent au propriétaire. Il est fortement conseillé aux propriétaires fonciers de se rapprocher de leur société d'assurance afin de vérifier que les frais de destruction peuvent être pris en charge par leur assurance.

En travaillant ensemble, nous pourrions limiter la propagation de cette espèce invasive et protéger notre environnement et nos habitants.

Nous restons à votre disposition pour toute question ou information complémentaire. Pour la Société d'apiculture du Lac français.



Stéphane Rapaz – 079 / 771 83 82 – bs.rapaz@bluewin.ch
Frédéric Nydegger – 079 / 677 10 14 – e-miel@bluewin.ch
Frédéric Langlaude – 078 / 316 35 01 – fredericklanglaude@gmail.com
Président / Référents « frelons asiatiques » pour le lac français

Trois règles d'or pour les jours de chaleur

Pour que vous et vos proches traversiez les journées chaudes en toute sérénité ! Les journées chaudes peuvent avoir des conséquences sur la santé. Les personnes âgées, les malades (chroniques), les jeunes enfants, les nourrissons et les femmes enceintes sont particulièrement à risque.



Soyez prévoyant : informez-vous sur les alertes à la canicule sur MétéoSuisse.



1 Éviter les efforts physiques



Abordez notamment les heures les plus chaudes de la journée avec calme et restez à l'ombre.



Consommez des aliments salés après avoir transpiré.



Couvrez votre peau avec des vêtements et appliquez régulièrement de la crème solaire lorsque vous êtes à l'extérieur.



2 Éviter la chaleur, refroidir le corps



Fermez les fenêtres pendant la journée et évitez le soleil, aérez la nuit et tôt le matin.



Rafrâchissez votre corps en prenant des douches froides, en posant des linges froids sur le front et la nuque et des compresses froides sur les pieds et les mains.



Portez des vêtements aérés en matières naturelles.



3 Boire beaucoup, manger léger, ajuster les médicaments



Buvez régulièrement (au moins 1,5 litre par jour). Évitez les boissons sucrées et alcoolisées.



Consommez des fruits et des légumes riches en eau. Évitez les aliments gras et difficiles à digérer. Parlez de votre alimentation avec un spécialiste.



Clarifiez le dosage de vos médicaments avec un spécialiste.

Symptômes potentiellement liés à la canicule

- Faiblesse
- Confusion
- Vertiges
- Maux de tête
- Crampes musculaires
- Bouche sèche
- Nausées
- Vomissements
- Diarrhée

Intervenir immédiatement !

- Boire beaucoup
- Rafrâchir le corps
- Trouver un endroit frais/ombragé
- S'allonger
- Appeler un médecin ou le 144 !



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de la santé publique OFSP

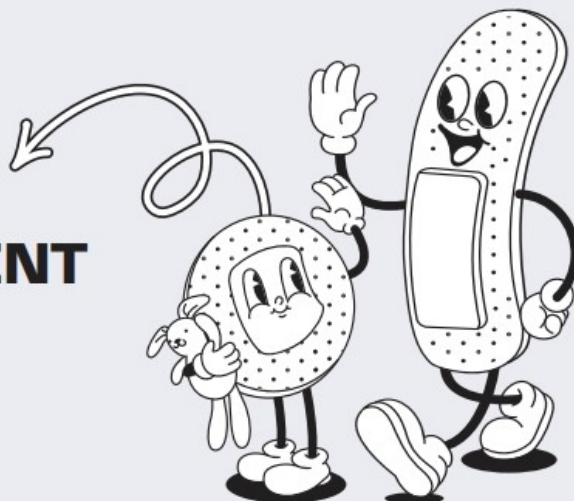
Office fédéral de l'environnement OFEV

Office fédéral de la protection de la
population OFPP

Office fédéral de météorologie et
de climatologie MétéoSuisse

Éditeur : Office fédéral de la santé publique (OFSP) dans le cadre des activités d'information
« protection en cas de chaleur ». www.canicule.ch, © 2024.
Diffusion : www.publicationsfederales.admin.ch
Numéro de commande : 311.301.f

URGENCE MÉDICALE: QUE FAIRE ? LE BON COMPORTEMENT AU BON MOMENT



Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge, maux de tête légers

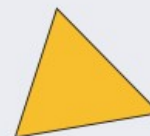


Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes récents supportables
- Piqûre ou brûlure légère
- Boutons ou rougeurs
- Toux, rhume, maux de gorge

Adultes PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Douleurs aiguës ou chroniques
- Coupures et blessures
- Fracture ou entorse
- Boutons ou rougeurs avec fièvre



Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Symptômes persistants
- Fièvre persistante
- État général diminué
- Vomissements ou diarrhée

Adultes PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Douleur à la poitrine
- Perte de connaissance, paralysie
- Importante perte de sang



Enfants de 0 - 16 ans PAR EXEMPLE

- Difficulté respiratoire
- Convulsion ou perte de connaissance
- Importante perte de sang
- Vomissements ou diarrhée avec déshydratation
- Fièvre (0 - 3 mois)
- Fracture



→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146 CHF 2.-/min

→ **ALLER À LA PHARMACIE**
→ **OU APPELER LA PHARMACIE DE GARDE**
0900 146 146 CHF 2.-/min



→ **APPELER VOTRE MÉDECIN TRAITANT·E**
→ **OU LA GARDE MÉDICALE 0800 170 171**
→ **OU SE RENDRE DANS UNE PERMANENCE**

→ **APPELER VOTRE PÉDIATRE**
→ **OU LA KIDSHOTLINE**
0900 268 001 CHF 2.99/min,
max CHF 29.90/appel



→ **ALLER AUX URGENCES**
→ **OU APPELER LE 144**

→ **ALLER AUX URGENCES PÉDIATRIQUES,**
SITES HFR FRIBOURG - HÔPITAL CANTONAL
OU HIB PAYERNE
→ **OU APPELER LE 144**





FAUX POLICIERS / FAUX BANQUIERS
ARNAQUE
SOYEZ VIGILANTS!

Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone ou se présente à votre domicile.

Ne vous laissez pas déstabiliser par de tels appels ou visites.

**RACCROCHEZ/N'OUVREZ
PAS ET APPELEZ LE**

117



BIBLIOTHEQUE DE MONT-VULLY



www.palet-roulant.ch

Rte Principale 69, 1786 Nant
026 673 10 10
info@palet-roulant.ch

Heures d'ouverture

Lundi 17h00 - 19h30
Mardi 15h00 - 17h00
Jeudi 15h00 - 17h00

*Durant les vacances scolaires
uniquement le lundi
(hormis jours fériés)*

Pour les enfants et les tout petits, les ados, les adultes
Venez emprunter des livres !

La bibliothèque propose plus de :

3900 romans
3800 BD et mangas
1800 documentaires
950 albums jeunesse

Avec des nouveautés 3 à 4 fois par année

Vous ne connaissez pas encore la bibliothèque ? Venez la découvrir !
Nos bénévoles vous accueilleront avec plaisir.

*La bibliothèque est financée par les
abonnements des lecteurs et lectrices,
par la Commune et par la Loterie
romande.*

*Nous pouvons aussi compter sur nos
généreux membres soutien à qui nous
adressons un merci tout particulier.*

Consultez notre
catalogue en ligne
sur palet-roulant.ch

Suivez-nous sur
facebook et instagram



Administration communale à Nant—heures d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—18 h 00
Mardi	fermé toute la journée	
Mercredi	7 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00
Jeudi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—17 h 00
Vendredi	8 h 00—11 h 00	14 h 00—16 h 00

Tél. 026.673.90.40 / Fax 026.673.90.49 / info@mont-vully.ch / www.mont-vully.ch

Horaires de nos déchetteries communales

Jour	Horaire	Emplacement
Mardi	10h00-11h30	Sugiez
	16h30-18h00	Lugnorre
Jeudi	10h00-11h30	Lugnorre
	16h30-18h00	Sugiez
Samedi	08h30-11h00	Lugnorre
	13h30-16h00	Sugiez

Déchets encombrants

1 ^{er} samedi du mois	Sugiez
3 ^{ème} samedi du mois	Lugnorre

*Le Conseil communal ainsi que
l'administration vous souhaitent
un beau printemps*